

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
CHEMINI
PARCHAT PARA
SAMEDI 26 MARS 2011
20 ADAR II 5771

44^e année

28

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Sur le chemin

Et si Pourim ne s'achevait pas ? La question peut paraître étrange. Pourim est certes une fête essentielle et cela a été abondamment développé. Mais n'est-ce pas aussi un jour comme les autres, qui s'inscrit dans le temps et se soumet, même contraint et forcé, à son inexorabilité ? Pourtant, dans Pourim, quelque chose existe qui ne peut disparaître. Nos Sages ont su l'exprimer en une de ces formules qui changent tout ce qu'elles touchent, faisant comme une perception renouvelée du monde : «On rapproche», enseignent-ils, «une Libération d'une autre, de Pourim à Pessa'h». Même si ces deux fêtes commémorent des événements séparés par plusieurs siècles et même si, dans l'histoire, Pessa'h arriva en premier alors que, dans le calendrier, il se présente en deuxième, ces jours nous offrent un message commun. Et celui-ci est éternel : c'est de Libération qu'il s'agit.

La Libération de Pourim fut telle qu'elle sauva miraculeusement la vie du peuple juif dans l'ensemble du monde de l'époque et qu'elle élimina ses ennemis ancestraux. Cependant, l'exil ne s'acheva pas là. Les Juifs restèrent encore de longues années en Perse après cette victoire avant de pouvoir enfin retourner en Israël et y construire le second Temple. La fête de Pessa'h présente un autre degré. La Libéra-

tion qu'elle incarne fut celle, concrète, d'un peuple qui quitte la servitude sous la conduite de D.ieu afin de pleinement mettre en œuvre la mission qui lui a été confiée depuis la création de l'univers : faire de ce monde Sa demeure. Passer de Pourim à Pessa'h, c'est, d'une certaine manière, s'élever de niveau en niveau. C'est aller de Liberté en Liberté comme on va de monde en monde, émerveillés de toujours découvrir des horizons nouveaux et enthousiastes à la pensée de s'approcher à chaque pas de l'accomplissement ultime.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Libérés à Pourim, nous avançons vers Pessa'h avec la liberté chantant dans notre cœur et notre esprit. Cette liberté-là ne nous abandonne jamais. Elle peut parfois résonner plus sourdement, étouffée par le poids du quotidien. Elle reste cependant présente. Avec Pourim, elle fait entendre sa grande voix, qui a déjà bousculé les barrières, écarté les obstacles. Avec Pessa'h, elle sera le chant majeur et, sur le chemin qui nous y conduit, nous sentons monter ce dernier dans toute sa puissance et sa grandeur. Il ne faut pas s'y méprendre : cette Liberté en marche n'est pas celle d'un temps ou celle d'un lieu. Elle est la Liberté éternelle du temps de Machia'h. Elle est celle qui commence, dès à présent, en nous. Si nous le voulons.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Chemini Cacher, à l'intérieur

Toutes les lois de la Torah s'appliquent à différents niveaux. Les lois de la *Cacherout*, qui nous sont détaillées dans le Livre de *Vayikra*, ne font pas exception à cette règle. Tout d'abord, elles ont une dimension pratique : elles indiquent les animaux, les oiseaux et les poissons que nous pouvons consommer. Mais elles possèdent également une implication spirituelle et personnelle, un enseignement propre à chaque individu concernant son cheminement dans la vie. L'idée que certains animaux sont *cachers*, ce qui signifie littéralement «aptes» et adéquats et que d'autres ne le sont pas, nous parle de nous-mêmes.

Chacun d'entre nous possède en lui un aspect divin, ce que l'on appelle une Ame Divine, qui se concentre sur la spiritualité et la bonté altruiste. Il se peut que notre âme divine ne s'exprime, dans notre vie, que rarement. Sommes-nous souvent impliqués dans quelque chose de spirituel ? Après tout, la belle atmosphère de Chabbat qui émane le vendredi soir des bougies illuminant la table festive n'apparaît qu'une fois par semaine. Apparaissent plus fréquemment les désirs, les pensées et les comportements du quotidien qui sont l'apanage de notre «âme animale».

Cette âme animale nous encourage à nous absorber dans l'aspect matériel de la vie comme la quête du plaisir et d'une variété de formes d'excitation. Notre éducation, la société environnante et notre propre personnalité poussent notre âme animale à se comporter d'une manière «civilisée», tout comme de nombreux animaux peuvent être domestiqués. Le défi demeure néanmoins. Pouvons-nous éduquer notre âme animale pour qu'elle se comporte de manière «cachère» ?

Les animaux *cachers* se définissent par leur sabot fendu et le fait qu'ils ruminent.

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT CHEMINI

PARIS — ILE DE FRANCE
Entrée : 18h 52 • Sortie 20h 00

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	18.30	Bordeaux	19.02	Grenoble	18.37
Lyon	18.40	Toulouse	18.53	Montpellier	18.41
Marseille	18.38	Nice	18.30	Lille	18.50
		Nancy/Metz	18.36	Nantes	19.07

à partir du dimanche 20 mars 2011

Heure limite du Chema : 9h56

Pose des Téléphones : 5h53



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique -
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

Les enseignements de la 'Hassidout traduisent ces deux concepts en qualités humaines. Le sabot représente la partie inférieure de notre être, le niveau où nous nous tenons sur le sol. Mais ce sabot doit être fendu. Cela signifie que même à notre niveau le plus matérialiste, le plus terre à terre, nous devons vivre une expérience imprégnée de sainteté. Le fossé infranchissable entre le spirituel et le matériel est annihilé par la fente du sabot. En suivant les enseignements de la Torah, cette fente nous permet de combiner ces deux aspects de notre personne : le matériel et le spirituel.

Prenons pour exemple la nourriture. Bien sûr, nous désirons que notre alimentation soit bien préparée et délectable. Nos «sabots gastronomiques» sont fermement enfoncés dans le sol. Mais est-ce là tout ce à quoi nous aspirons ? Bien sûr que non ! Et voilà la raison d'être de la fente du sabot. Elle correspond à notre préoccupation de faire en sorte que les aliments que nous consommons respectent les lois de la *Cacherout* et les autres aspects de l'idéal de la Torah. La 'Hassidout déclare que par cette fente jaillit une illumination spirituelle.

Qu'en est-il de la rumination ? Ruminer suggère l'idée de penser et repenser, de réfléchir... Et cela constitue un trait distinctif d'un comportement spirituel sain. «L'esprit domine le cœur» est une pensée juive traditionnelle qui décrit la capacité que nous possédons à utiliser notre réflexion pour notre plus grand profit spirituel. Réfléchir de façon approfondie plutôt que de se précipiter sous l'influence de nos émotions nous permet d'atteindre un véritable mode d'action efficace. Ainsi, posséder en soi des sabots fendus et l'habitude de ruminer nous aide à garder «*catcher*» nos cuisines mais aussi toute notre vie.

Reconnaissance

Notre cheminement dans la vie comporte différentes expériences. Certaines sont heureuses et bruyantes, d'autres sont plus sombres ; certaines consistent à s'obstiner jour après jour à faire ce qu'il y a à faire, d'autres sont sereines et émouvantes. Certaines sont source d'inspiration. Selon les enseignements de la Torah, à travers ce périple et à chaque étape de notre vie, nous tissons une relation importante avec l'Infini, avec D.ieu le Créateur et la Source de vie de l'Univers. La plupart du temps, nous sommes complètement inconscients de cette relation. Les moments de joie ou de désespoir qui parsèment notre expérience nous la cachent souvent mais elle peut apparaître subrepticement à d'autres moments.

La Paracha de cette semaine, *Chemini*, nous offre un exemple intense et extati-

que de reconnaissance de D.ieu. Le Peuple Juif, guidé par Moché, avait construit l'édifice magnifique du *Michkan* (le Tabernacle). C'était un lieu extraordinaire fait de toutes sortes de travaux artistiques en or, en argent, en cuivre, en cèdre, en laine et en habiles tapisseries.

Mais le Sanctuaire n'était pas seulement un lieu de réalisations artistiques splendides. Le but du *Michkan* était d'être une Résidence pour D.ieu, sur terre, un lieu où l'on pouvait Le reconnaître.

Sous la direction de Moché, une cérémonie d'inauguration avait été menée durant sept jours qui en avait fait non seulement un endroit de réalisations artistiques mais une Résidence divine. Notre Paracha commence le huitième jour (*Chemini* signifie «huit»). Moché fait une déclaration qui frappe par son aspect direct : «Voilà ce que D.ieu vous a ordonné de faire, pour que la Gloire de D.ieu se révèle à vous».

Ses instructions concernent le fait d'apporter des sacrifices sur l'autel. Ce qui a lieu. Puis Aharon bénit le peuple de la prière sacerdotale. Moché et Aharon entrent alors dans la Tente du Sanctuaire, en sortent et bénissent le peuple. A ce point, soudain, la Gloire de D.ieu se révèle effectivement : une colonne de feu émerge de la Tente du Sanctuaire et brûle l'offrande qui se trouve sur l'Autel.

C'est alors que le Peuple Juif reconnaît D.ieu. Ils crient et se prosternent devant le Sanctuaire. Il s'agit là d'un authentique moment de reconnaissance du Divin.

Pourtant, s'interroge le Rabbi de Loubavitch, qu'en est-il de nous plus de 3300 ans après ? Nous vivons à une époque où nous n'assistons pas à ce genre de révélations, dans un monde qui semble se conduire tout seul selon des lois logiques et rationnelles, sans apparitions de feu divin !

L'une des attitudes possibles est que bien que nous n'assistons pas à ces révélations, nous nous comportons comme si nous en étions les témoins. Notre être physique, bien entraîné au virtuel aujourd'hui, ne perçoit pas D.ieu mais notre âme le fait. Il nous faut donc agir en conséquence, comme si nous étions conscients du Divin et nous dévouer à l'étude de la Torah.

Mais, poursuit le Rabbi, cela peut mener à une autre possibilité : quand nous agissons correctement, guidés par les enseignements du Judaïsme, alors parfois, et sans même le réaliser, nous expérimentons des moments de conscience et de reconnaissance. Le Chabbat ou la table de Fête, la naissance d'un bébé, une visite au Mur Occidental du Temple, un mariage juif sont des moments de reconnaissance du Divin, doux, souvent imperceptibles mais réels.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 20 mars – 14 Adar II

Mitsva négative n° 318: Il nous est interdit de maudire nos parents.

Mitsva négative n° 319: Il nous est interdit de frapper nos parents.

Mitsva positive n° 210: Il s'agit du commandement d'honorer nos parents.

Mitsva positive n° 211: Il s'agit du commandement de craindre nos parents.

• Lundi 21 mars – 15 Adar II

Mitsva négative n°195: Il nous est interdit de nous adonner à la glotonnerie et à la saoulerie durant notre jeunesse.

Mitsva positive n°37: Il s'agit de l'ordre qui nous a été ordonné que les prêtres doivent se rendre impurs pour ceux de leurs proches (décédés) qui sont énumérés dans la Torah.

• Mardi 22 mars – 16 Adar II

Mitsva négative n°168: C'est l'interdiction faite au Grand Prêtre de se rendre impur pour n'importe quel mort, de quelque manière que ce soit, en le touchant ou en le portant.

• Mercredi 23 mars – 17 Adar II

Mitsva négative n°167: Il est interdit au Grand Prêtre de se trouver sous le même toit qu'un mort, même s'il s'agit d'un proche parent (pour lequel les autres doivent porter le deuil).

• Jeudi 24 mars – 18 Adar II

Mitsva négative n° 166 : C'est l'interdiction pour un simple prêtre de se rendre impur au contact d'autres morts que les proches parents mentionnés dans la Torah.

• Vendredi 25 mars – 19 Adar II

Même étude que le 18 Adar II

• Samedi 26 mars – 20 Adar II

Mitsva positive n° 173 : C'est le commandement nous incombant de nommer un roi choisi parmi Israël qui unifiera notre nation et nous gouvernera.

Mitsva négative n° 362 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de choisir comme roi un homme qui n'est pas juif de naissance, même s'il est prosélyte.

Mitsva négative n° 364 : C'est l'interdiction qui a été faite au roi d'avoir beaucoup de femmes.

Mitsva négative n° 363 : C'est l'interdiction qui a été faite au roi d'entretenir beaucoup de chevaux.

Mitsva négative n° 365 : C'est l'interdiction qui a été faite au roi d'amasser des biens excessifs.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La *Sidra de la Semaine* est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 15.000 ex

ISSN 1762 - 5440

Il était très ému : il allait se rendre à New York, chez le Rabbi de Loubavitch. A l'époque, en 1973, ce n'était pas encore si commun et il se sentait de plus en plus stressé.

Celui qui est maintenant le Chalia'h, l'émis-saire du Rabbi à Anvers – Rav Shabtaï Slavaticki – venait d'achever trois années d'études à la Yechiva de Kfar 'Habad en Israël et il s'apprêtait à étudier une année supplémentaire à Brooklyn, auprès du Rabbi. Pour cela, il préparait ses bagages dans la maison de ses parents à Tel Aviv.

Il avait raconté à ses amis son projet et leur avait suggéré de lui remettre des lettres qu'il transmettrait au Rabbi. Effectivement, nombreux furent ceux qui lui téléphonèrent ou lui apportèrent une lettre écrite pour transmettre leur nom au Rabbi...

Shabtaï allait fermer ses valises quand on frappa à la porte. C'était un de ses voisins, Efraïm Golane, un ingénieur originaire de Russie. Il s'avérait que, depuis quelques temps, il souffrait de la colonne vertébrale. Il avait subi des examens pénibles auprès des meilleurs médecins, mais aucun d'entre eux ne trouvait comment le soulager.

- J'ai entendu que vous vous rendez chez le Rabbi ! Pouvez-vous mentionner mon problème, afin qu'il prie pour ma guérison ? Shabtaï demanda à l'homme son prénom exact ainsi que celui de sa mère. L'homme répondit qu'il s'appelait Efraïm fils de Dvorah. A cause du stress des derniers préparatifs, le jeune Shabtaï ne prit pas la peine de noter ces détails.

Quand il arriva à New York, il s'inscrivit pour entrer en *Ye'hidout*, en audience privée chez le Rabbi. Auparavant, selon la tradition, il écrivait une lettre qu'il présenterait au Rabbi en entrant. Oh ! Il avait de quoi écrire ! En peu de temps, il constata qu'il avait déjà écrit sept pages ! Il décida alors de recommencer sa let-

tre et parvint à la réduire à trois pages. Il se sentait prêt à entrer en *Ye'hidout* quand il se souvint de son voisin, M. Golane. «Comment ai-je pu oublier?» Il se rassit pour écrire ses cordonnées tout à la fin de la dernière page mais... il se souvenait de son prénom, Efraïm mais pas celui de sa mère ! Le temps pressait et il n'eut d'autre choix que de suivre le conseil de nos Sages : quand on ignore le prénom exact de la mère, on écrit : «Fils ou fille de Sarah» puisque nous sommes tous les descendants de notre matriarche Sarah, épouse d'Avraham.

Shabtaï entra dans le bureau du Rabbi et lui tendit la lettre. Comme à son habitude, le Rabbi la lut à une vitesse stupéfiante et se mit à répondre à chacune de ses questions, brièvement mais exactement. Quand le Rabbi arriva à la fin de la lettre, là où était mentionné «Efraïm ben Sarah», il leva les yeux vers le jeune homme devant lui et, le visage sévère, demanda : «Efraïm fils de... ? »

Shabtaï était très embarrassé. Comme il s'en voulait ! Il avait l'impression que le Rabbi lui disait : «Tes soucis, tu les as écrits en long et en large mais le problème de ton voisin, tu l'as à peine évoqué et tu as même oublié le prénom de sa mère!»

Le Rabbi répéta sa question : «Efraïm fils de...?» De plus en plus bouleversé, Shabtaï ne savait que répondre. Finalement, le Rabbi prit un crayon et nota en bas de la page : «Efraïm fils de Dvorah-Esther!»

Vous pouvez imaginer dans quel état se trouvait le jeune Shabtaï en sortant de la *Ye'hidout*. Le Rabbi lui avait donné tout en douceur une leçon d'Ahavat Israël, d'amour du prochain et de souci de l'autre. Et il venait d'assister à une révélation à peine voilée de la façon dont le Rabbi connaissait chaque Juif, même celui qu'il n'avait jamais vu.

Dès que possible, Shabtaï téléphona à M. Golane et lui raconta ce qu'il avait vécu dans le bureau du Rabbi. Il ajouta que le Rabbi avait gardé la lettre sur

laquelle il avait écrit au crayon les prénoms de sa mère – et que, certainement, il la relirait la prochaine fois qu'il se rendrait devant le tombeau de son beau-père, Rabbi Yossef Yts'hak Schneersohn, et qu'il prierait là-bas pour sa guérison totale.

Effectivement, M. Golane était très étonné lui aussi mais il remarqua qu'il y avait néanmoins une petite erreur : «C'est étrange. Je veux bien croire que le Rabbi est un grand Tsadik mais ma mère ne s'appelle pas Dvora-Esther, elle n'a qu'un seul prénom : Dvorah!»

Shabtaï était un jeune 'Hassid, enthousiaste et sûr de lui. Si le Rabbi avait écrit de sa propre main les deux prénoms, expliqua-t-il, il ne pouvait pas y avoir d'erreur. M. Golane devait se renseigner davantage quant au prénom de sa mère, peut-être auprès de ses proches parents. Au début, M. Golane se montra sceptique, ne sachant vers qui se tourner. Finalement, il se souvint qu'il avait une tante qui habitait encore en Russie et il promit qu'il allait l'appeler.

Il parvint à trouver ses cordonnées et il lui téléphona. Après quelques formules de courtoisie, il lui demanda si elle se souvenait de sa mère sans mentionner son prénom. La tante répondit qu'elle se souvenait bien de «Dvorah».

- Avait-elle un autre prénom ? demanda-t-il.
- Heu... ah oui, bien sûr ! répondit la tante. Nos parents lui avaient donné à la naissance deux prénoms Dvorah et Esther mais, quand elle a grandi, elle a déclaré qu'elle n'aimait pas ce prénom Esther et nous ne l'avons plus utilisé ! Quand elle a fait son Alyah, qu'elle s'est installée en Israël, elle a décidé d'occulter complètement ce deuxième prénom !

En entendant cela, M. Golane fut très ému et en informa immédiatement le jeune Shabtaï : «Il se trouve que tu avais raison ! Le Rabbi voit vraiment ce que des gens normaux ne peuvent pas voir!»

Sichat Hachavoua n°1254
traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES DE MACHIA'H

Le troisième jour

Le prophète Osée (6:2) annonce : «Il nous fera revivre après deux jours, le troisième jour il nous redressera et nous vivrons en Sa Présence.»

Les Sages interprètent l'expression «deux jours» comme se rapportant à «ce monde» et au «monde futur». Quant au «troisième jour», il désigne le «monde de la résurrection» qui suivra la venue de Machia'h.

Chacun de ces degrés correspond à un mode de service de D.ieu. «Ce monde» représente l'œuvre spirituelle accomplie par ceux qui exercent une activité profane et mènent leur vie conformément à la Torah. Le «monde futur» représente ceux qui se consacrent exclusivement à l'étude de la Torah. Le «monde de la résurrection» correspond au niveau le plus élevé du service de D.ieu ; il combine les deux précédents. C'est un niveau auquel l'âme et le corps participent avec un égal enthousiasme. C'est le but ultime de la création que la venue de Machia'h concrétisera.

(d'après les Iguerot Kodech du Rabbi, vol. IV, p. 462) **H.M.**

CAMPAGNE DE PESSA'H 5771

Offrez le Séder complet
aux personnes en difficulté

J'offre
repas de Séder
au prix de **10 €** l'un

par un chèque de €
libellé à l'ordre de Beth Loubavitch et à adresser
au Beth Loubavitch : Campagne de Pessa'h
8, rue Lamartine - 75009 Paris

La Maison
de l'Optique

Opticien diplômé visagiste createur
élu par les
magasins "ELLE", "Grazia" et
"Madame Figaro"



OFFRE
100€
SUR UN
EQUIPEMENT
TIERS PAYANT

129 RUE DE SEVRES 75006 PARIS
www.lamaisondeloptique.com

LE COIN DE LA HALA'HA

Qu'est-ce que le 'Hamets ?

Durant Pessa'h, on n'a le droit ni de posséder ni de consommer du 'Hamets. Il faudra donc, avant le lundi 18 avril 2011, se débarrasser de tout aliment à base de céréale fermentée comme par exemple : le pain, les céréales, les pâtes, les gâteaux, certains alcools, médicaments et produits d'hygiène. C'est pourquoi on a coutume de bien nettoyer la maison, le magasin, le bureau, la voiture etc... avant Pessa'h, afin d'éliminer toutes les miettes.

Pour éviter de posséder, même involontairement du 'Hamets à Pessa'h, on remplira une procuration de vente, qu'on remettra à un rabbin compétent. Celui-ci se chargera alors de vendre tout le 'Hamets à un non-Juif. Cette procuration de vente peut être apportée au rabbin ou lui être envoyée par courrier, fax ou Internet et devra lui parvenir au plus tard la veille de Pessa'h, cette année dimanche 17 avril 2011.

Il n'est pas nécessaire d'avoir terminé tout son ménage pour dresser la liste de ce qu'on envisage de vendre.

Durant tout Pessa'h, on mettra de côté dans des placards fermés à clé tout le 'Hamets et la vaisselle 'Hamets que l'on n'utilisera pas durant Pessa'h mais qu'on pourra «récupérer» une heure après la fête qui se termine le mardi 26 avril 2011 à 21h51 (horaires valables pour Paris et sa région).

F.L



Entrée libre

SIYOUH HARAMBAM

Conclusion du 29^{ème} cycle de l'étude du Michné Torah du Rambam (Maïmonide) instaurée à la demande du Rabbi de Loubavitch

Mercredi 30 mars 2011 à 20h30
au Cirque d'Hiver 110 rue Amelot - 75011 Paris

SPORTES Funéraire France - Israël



Respect - Rapidité - Qualité

"La purification, l'habillement, l'accompagnement et l'enterrement sont des bienfaits qui sont utiles aux morts à tout jamais"

Pour nous joindre 24/24h :

01.43.43.62.94 ou **06.22.67.96.92**

Votre agence : 305 rue de Charenton - 75012 Paris

DOMICILIATION DE PRESTIGE DE VOTRE SIEGE SOCIAL À PARIS

Agrement préfectoral N° 2010 184

JurisFormalités

Chef d'entreprise, Auto Entrepreneur, EIRL, gérant, commerçant, société étrangère...

3 Centres d'Affaires
**CHAMPS-ELYSEES
MADELEINE • NATION**
et 5 adresses à votre disposition

Tél: 01 55 28 81 61

experts@jurisformalites.com
www.jurisformalites.com

ALERTE AUX POINTS

stage de récupération de points

Récupérez immédiatement vos points sur votre permis de conduire

Stages agréés par les préfectures

Contactez-nous
au **01 45 67 83 85**

Retrouvez tous les stages Paris et IDF

INSCRIPTION EN LIGNE
www.alerteauxpoints.fr

Présentation rapide aux permis en cas de perte de totale de vos points

ESHELGLATT

BOUCHERIE • CHARCUTERIE
GLATT CACHER LAMEHADRIN

55, RUE PETIT
75019 PARIS

01 42 45 36 47

AB DRIVE

01 43 97 27 27



Location facile de
**VOITURES
SANS PERMIS**
prix très attractifs
comprenant
assurance et
kilométrage illimité

A partir de
21€
par jour*

* Pour une location de plus de 6 mois

N'hésitez pas à nous contacter
www.abdrive.fr / 01 43 97 27 27

YAFANY

5 adresses à Paris & Région Parisienne

Depuis 2004 Yafany Sushi
vous fait redécouvrir la cuisine asiatique

Variez les plaisirs avec nos
**sushi, maki, sashimi,
yakitori et nos plats chinois**

A DÉGUSTER SANS MODÉRATION
dans nos Restaurants...ou Chez Vous

01 46 04 55 55

www.yapanysushi.com



NOUVEAU
L'opérateur
mobile international

Une carte SIM unique pour vos appels
DE ou VERS l'étranger



Réception d'appel gratuite à l'étranger*

de mobile à fixe

0,19 €/mn

de mobile à mobile

0,29 €/mn

Tarif unique dans 192 pays



01.80.91.55.55

www.19telecom.com

*voir conditions sur le site

RAIFORT

6 € PIECE

**RACINES DE RAIFORT
POUR LE SÉDER**
directement de la terre

Contactez
ELIE TORDJMAN (rue Petit)
06 20 06 88 43

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.